



Les documents de voyages se digitalisent

Cher Agent de Voyages,

Depuis plusieurs années, la tendance est à la numérisation des documents. En effet, les avantages ne se comptent plus : c'est bon pour l'environnement, c'est pratique, facile à stocker et simple à partager. Comme la plupart des acteurs du voyage aujourd'hui, les Voyages Léonard ont décidé de digitaliser les documents de voyages.

Qu'est-ce qui change ?

Désormais (à partir des départs du 7 avril), vous recevrez les documents de voyages au format numérique (PDF) par e-mail dans les 10 à 20 jours qui précèdent le départ pour autant que le solde du voyage ait été réglé.

Faut-il les imprimer ?

Si le voyageur doit être en possession de ses documents durant toute la durée du voyage, il ne doit pas forcément les imprimer, il peut les enregistrer sur votre smartphone. Du moment qu'il puisse les présenter, pas de souci !

Documents perdus ?

Si le voyageur client égare ses documents, il peut les récupérer sur son compte en ligne. Il est accessible via le menu Mon compte sur notre site web www.voyages-leonard.com. Muni de son n° de réservation (n° de PO), ses nom et prénom, il se connecte très simplement et peut télécharger ses documents à tout moment.

Rien dans votre boîte de réception ?

Nous vous recommandons de vérifier votre boîte de courrier indésirable. Parfois, des envois que nous vous adressons, comme les documents de voyages, pourraient s'y loger. Si le cas se présentait, n'oubliez pas d'autoriser notre adresse e-mail dans vos options de courrier indésirable.

Et les étiquettes de bagages ?

Désormais, le voyageur recevra 3 étiquettes de bagages lors de l'embarquement : 1 pour sa valise, 1 pour son éventuel sac à main en cabine, 1 de réserve (on ne sait jamais !). La bonne nouvelle : les étiquettes seront préremplies et le voyageur n'aura plus qu'à les fixer à ses bagages.

Des questions ?

Notre service réservations est à votre disposition au +32 43 87 98 90.



Toujours à vos côtés